

Journalistes condamnés : «stupéfaction» et «indignation» dans la presse privée guinéenne

écrit par GuineePolitique© | 14 janvier 2021



Déclaration

Les Associations professionnelles de la presse privée guinéenne (URTELGUI, AGUIPEL, AGEPI, REMIGUI, APAC-Guinée, SPPG, UPF, UPLG), ont, avec stupéfaction et indignation, pris connaissance de la condamnation pour diffamation, par le TPI de Kaloum, ce mercredi, 13 janvier 2021, de trois journalistes de la Radio Nostalgie Guinée, à ''deux mois de prison assortie de sursis et à une amende de 500 000 GNF, chacun''. Il s'agit de :

- 1- Thierno Madjou BAH
- 2- Ibrahim Sory Lincoln Soumah
- 3- Sidi Diallo.

Nous, Associations de presse, au nom de l'ensemble de notre corporation, rejetons fermement et catégoriquement, ce procès et ce verdict qui ont curieusement eu pour base et fondement le Code pénal, le code de procédure pénale et la L002.

Nous rappelons que le délit de diffamation reproché à ces trois journalistes, ne doit être examiné et sanctionné qu'au visa de la seule loi 002, portant Liberté de presse en Guinée.

Par conséquent, l'URTELGUI, l'AGUIPEL, l'AGEPI, le REMIGUI, l'APAC-Guinée, le SPPG, UPF, UPLG exigent l'annulation de ce verdict très mal à propos, qui rappelle d'ailleurs, les épreuves vécues ces dernières années par la presse guinéenne, dans des affaires judiciaires antérieures, ayant fait l'objet d'un traitement attentatoire à la liberté des journalistes en Guinée.

Les Associations de la presse guinéenne expriment leur totale solidarité et leur soutien résolu aux trois journalistes dont elles saluent en même temps, le civisme tout au long de ce curieux procès de plus de 2 ans.

En fin, les Associations de presse se tiennent aux côtés des Avocats de nos trois confrères, pour obtenir l'annulation de ladite condamnation et, elles se réservent le droit d'entreprendre toute action légale visant à dénoncer ce verdict liberticide.

Signataires

URTELGUI

AGUIPEL

AGEPI

REMIGUI

APAC - Guinée

SPPG

UPF

UPLG
